

8 mai, 2003

À : **Mme Anne-Marie Gaulin**, Coordonnatrice  
Commission sur le Développement  
durable de la production porcine au Québec

DE : **M. Pierre Brosseau**

**OBJET : Odeurs dégagées par la porcherie située face à ma maison**

---

Mme Gaulin,

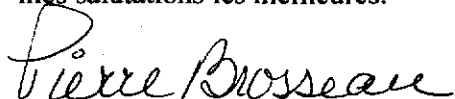
La présente est pour vous fait part de mon mécontentement face aux odeurs de «COCHON» dégagées par la citerne de purin situé en face de ma maison. En 1994, M. [redacted] vendait à M. [redacted] sa terre ainsi que sa porcherie. Or, après quelques temps, M. [redacted] a construit une citerne à purin qui se trouve à moins de 300 pieds devant notre maison. Je n'ai pas besoin de vous mentionner que des odeurs TRÈS DÉSAGRÉABLES se dégagent de cette citerne.

Cette situation nous empêche de prendre des repas à l'extérieur l'été tellement la senteur est insupportable. Pire encore, occasionnellement, nous sommes obligés de **relaver** les vêtements que nous étendons sur la corde à linge, tellement ça sent mauvais.

Depuis quelques années, les citernes à purin sont construites avec un dôme dessus afin d'atténuer les odeurs s'y dégageant. Nous apprécierions grandement si vous étiez en mesure **d'obliger** M. [redacted] à en ériger un. Je paie mes taxes et mes impôts, alors j'apprécierais respirer du « bon air pur », *est-ce possible* ??

Je vous fais remarquer que j'habite à cette adresse depuis près de 60 ans, donc je ne crois pas que ce soit un droit acquis pour M. [redacted] de ne pas se conformer aux nouvelles normes voulant que les citernes de purin soient recouvertes d'une toile. Et puis, quelqu'un pourrait-il m'expliquer qu'est-ce qu'un droit acquis ? Je peux toujours comprendre que M. [redacted] en avait un, mais que M. [redacted] en ait un (supposément) ??

Je m'adresse à vous pour que vous preniez action afin qu'on retrouve une certaine qualité de vie. Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous portez à la présente, veuillez agréer mes salutations les meilleures.



Pierre Brosseau